



## Procès-verbal de séance

<b>Date de la convocation</b> : 18 novembre 2025	<b>Nombre de délégués en exercice</b> : 185
<b>Date d'affichage</b> : 2 décembre 2025	<b>Nombre de présents</b> : 93
<b>Secrétaire de séance</b> : Alain GUILLON	<b>Nombre de pouvoirs</b> : 0
<b>Secrétaire auxiliaire</b> : Nathalie MARTIN	<b>Nombre de votants</b> : 93

Le vingt-quatre novembre de l'an deux mille vingt-cinq à onze heures, les membres du Collège Travaux Publics du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe, à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

### Présents :

**Président** : ROYER Patrick

**Vice-Présidents** : AZIHARI Evelyne – BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

### Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTIERE Virginie – BAUVAIS Claudie – BINARD Jean-Pierre – BONNET André – BONNET Viviane – BOSSEBOEUF Gilles – BOUQUET Marc – BOURRIAUX Jean-Louis – BREGEARD Lionel – BRIS Thierry – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CATHELIN Alain – CHATILLON Jean – CHEBASSIER Joël – CHEVAIS Claudine – CHOCARNE Alain – COQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – DECHATRE Daniel – DESROSES Marie-Renée – DUTAULT Patrick – FAITY Joël – GABARD Jean-Pierre – GAUTHIER Jean-Claude – GERMANAUD Franck – GIRAUD Olivier – GORIN Claudine – GRANGEON Jacky – GRIMAUD Serge – GUILLON Alain – HABERAJTER Patrick – HENG Christian – HERAULT Gilles – JALADEAU Gilbert – JEAN Gisèle – KOENIG Angélique – LEFEVRE Gérard – LUTEAU Jean-Claude – MAGNANT Alexandre – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTIN Christophe – MARTINIERE Pierre – MELON Jean-Pierre – MONDON Alain – MONNAIS Xavier – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – MULTEAU Gilles – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PEYRAT Alain – PICARD Alain – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PLAISIER Samuel – RAIMBERT Christèle – REBIC Bernard – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – ROBIN Xavier – ROTUREAU Bernard – ROUET Didier – SIMON Philippe – SIMON Valérie – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – TEXIER Stéphane – THIMONIER Daniel – TRIQUET David – VALLADE Michel – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VINCENT Jacques.

### Pouvoirs :

Sans objet

### Assistaient également à la séance :

AUDOUX François – GEORGES Alain – PORTE Michel – PUYDUPIN Bruno – TABUTEAU Jean-Pierre

**N° C20251124\_070 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la dernière séance**

<b>Nombre de délégués en exercice : 185</b>	<b>Pour :</b>
<b>Nombre de présents : 93</b>	<b>Contre :</b>
<b>Nombre de pouvoirs : 0</b>	<b>Abstention(s) :</b>
<b>Nombre de votants : 93</b>	<b>A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/></b>

**Délibération :**

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,*

Les conditions de quorum étant réunies, la séance est déclarée ouverte par le Président.

Monsieur Alain GUILLON, représentant de la commune de La Trimouille, est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2025 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

- 1. Cession de l'ensemble immobilier situé rue des Clavières, à Montmorillon**
- 2. Présentation et examen de la décision modificative N°2 au budget 2025**
- 3. Débat d'Orientation Budgétaire 2026\_Budget Travaux Publics**
- 4. Résiliation de l'ensemble des contrats et conventions en cours dans le cadre de la cessation définitive de l'activité du Pôle Travaux Publics.**

**Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation**

**N° C20251124\_071 : Cession de l'ensemble immobilier situé rue des Clavières  
à Montmorillon**

<b>Nombre de délégués en exercice : 185</b>	<b>Pour :</b>
<b>Nombre de présents : 93</b>	<b>Contre :</b>
<b>Nombre de pouvoirs : 0</b>	<b>Abstention(s) :</b>
<b>Nombre de votants : 93</b>	<b>A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/></b>

**Délibération :**

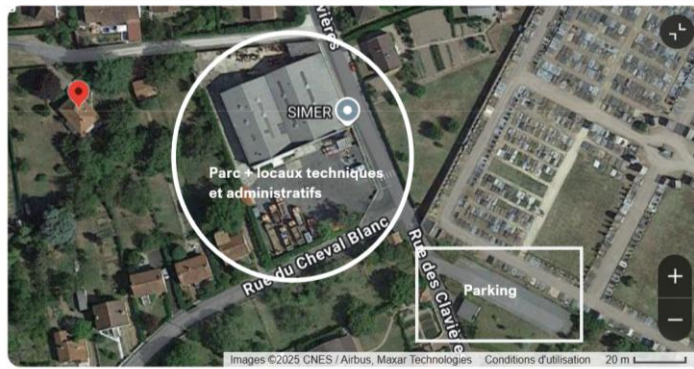
- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;*
- Vu** *la délibération du Comité Syndical N°C20251015\_056 du 15 octobre 2025 actant la cessation opérationnelle de l'activité « Travaux Publics » ;*
- Vu** *l'avis n° N°2025-86165-41538 rendu par le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques ;*
- Vu** *la délibération N°CC/2025/101 du 13 novembre 2025 prise par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe approuvant l'acquisition de l'ensemble immobilier situé 31, rue des Clavières à Montmorillon.*

**Le Vice-Président Patrick CHARRIER présente le rapport suivant :**

Il est rappelé que, lors de sa séance du 15 octobre dernier, le Comité syndical a décidé de mettre fin à l'activité opérationnelle de Travaux Publics à l'issue des chantiers engagés sur l'exercice 2025. Dans le prolongement de cette décision, le Président a été autorisé à engager toutes les démarches nécessaires à la cession des biens immobiliers liés à cette activité, dont l'ensemble immobilier situé 31 rue des Clavières à Montmorillon, correspondant aux parcelles cadastrées AC 121 (751 m<sup>2</sup>) et AC 219 (4 085 m<sup>2</sup>).

Dans ce cadre, un avis du Domaine a été sollicité afin de déterminer la valeur vénale de cet ensemble immobilier. Celui-ci comprend :

- Un parc doté d'une station carburant, d'un espace de stationnement, d'une aire de lavage et de divers abris ;
- Un bâtiment composé :
  - De locaux techniques : parking couvert, atelier/magasin, vestiaires avec sanitaires et salle de repos (1 099 m<sup>2</sup>) ;
  - De locaux administratifs : espace d'accueil, bureaux, local archives, salle de réunions, espaces informatique et cuisine (289 m<sup>2</sup>) ;
- Un parking situé de l'autre côté de la rue des Clavières (751 m<sup>2</sup>).



L'avis n° N°2025-86165-41538 rendu par le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques a fixé **la valeur vénale du bien à 495 300 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.**

Ayant eu connaissance des besoins de la Communauté de Communes pour son service « emplois verts » et son chantier d'insertion, le Syndicat a proposé à celle-ci d'acquérir l'ensemble immobilier, parfaitement adapté aux exigences d'accueil des travailleurs et situé à proximité de la Maison des Services, pour un montant de 544 000 € (valeur vénale majorée de 10 %, arrondie).

Lors de sa séance du 13 novembre dernier, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe a approuvé l'acquisition de cet ensemble sis 31 rue des Clavières à Montmorillon pour la somme de 544 000 €. Par ailleurs, la Communauté de Communes a proposé que les locaux soient mis à la disposition du SIMER à titre gracieux dès la signature de l'acte et jusqu'au transfert de ses services généraux vers le site de l'Eco-Pôle (Sillars), lequel devra intervenir au plus tard le 1er septembre 2026.

**Après en avoir délibéré, le Comité décide :**

- **D'approuver la cession de cet ensemble immobilier cadastré AC 121 et AC 219, sis 31 rue des Clavières à Montmorillon, au profit de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe au prix de CINQ CENTS QUARANTE QUATRE MILLE EUROS (544 000 €), étant précisé que les frais d'acte notarié restent à la charge de l'acquéreur ;**
- **D'approuver la proposition de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe de confier la rédaction des actes à Maître Joubert de la Motte ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des actes se rapportant à cette cession ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'occupation temporaire des locaux proposée par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.**

**☐ Débats/observations :**

Claude DAVIAUD, délégué de la Commune de GOUEX, tient à préciser que les services de la Communauté de Communes occupent actuellement d'autres locaux mais que ceux-ci sont en très mauvais état. Les travaux de mise en conformité seraient bien plus onéreux que l'acquisition du bâtiment du SIMER.

Patrick CHARRIER, Vice-Président, fait le point sur les cessions mobilières en cours (PATA, pelles et 6x4).

**N° C20251124\_072 : Présentation et examen de la décision modificative N°2  
au budget 2025**

<b>Nombre de délégués en exercice</b> : 185	<b>Pour</b> :
<b>Nombre de présents</b> : 93	<b>Contre</b> :
<b>Nombre de pouvoirs</b> : 0	<b>Abstention(s)</b> :
<b>Nombre de votants</b> : 93	<b>A l'unanimité</b> : <input checked="" type="checkbox"/>

**Délibération :**

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.1612-11 ;*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;*
- Vu** *l'instruction budgétaire et comptable M4 ;*
- Vu** *la délibération du 15 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 (N°C20250415\_034) ;*
- Vu** *la délibération N°C20251015\_057 du 15 octobre 2025 approuvant la décision modificative n°1 au budget Travaux Publics ;*
- Vu** *la délibération du Comité Syndical N°C20251015\_056 du 15 octobre 2025 actant la cessation opérationnelle de l'activité « Travaux Publics ».*

**Le Président présente le rapport suivant :**

Le 15 octobre dernier, la cessation opérationnelle de l'activité Travaux Publics a été actée. Celle-ci implique un départ progressif des agents, engendre un apurement des restes à recouvrer en cours et de l'inventaire des immobilisations et génère une liquidation des actifs au fil de l'eau.

Dans ce sens, une seconde décision modificative au budget 2025 s'avère nécessaire pour ajuster certaines prévisions.

En **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**, elle se traduirait ainsi :

- > **+ 420 € au compte 6817\_Dotations aux dépréciations des actifs circulants, pour provisionner des créances douteuses (Chap. 68).** L'article L. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une provision doit être constituée par l'ordonnateur « *Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité.* ». Cette ouverture de crédits est compensée par une **diminution des prévisions au compte 678\_Autres charges exceptionnelles pour le même montant (Chap. 67).**

- > **+ 10 000 € au compte 6411\_Salaires, appointements, commissions de base (Chap. 012).** Les agents en CDI de droit privé ont tous accepté le Contrat de Sécurisation Professionnelle proposé par France Travail. De ce fait, ils vont quitter leurs fonctions au SIMER le 24 novembre 2025 au plus tard. En raison de ces fins de contrats, il convient de rémunérer les congés pour solde de tout compte. **Ces crédits complémentaires seront pondérés par une diminution des dépenses imprévues, Chapitre 022 du même montant.**

En **SECTION D'INVESTISSEMENT**, il convient d'ouvrir des crédits pour prévoir la cession de la caution pour la cuve AdBlue 1000 litres, mise à disposition par PICOTY, au budget SPPGD qui en aura l'usage pour son matériel roulant, soit :

- > **+ 90 € au compte 275\_Dépôts et cautionnement en recettes (Chap. 27),** neutralisée par une dépense du même montant au compte 2111\_Terrains (Chap. 21).

Cette décision modificative porterait également sur l'ouverture des crédits nécessaires aux **OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE** :

- > Pour ajuster les crédits relatifs aux dotations aux amortissements, du fait de la mise à jour de l'inventaire actuellement en cours avec les équipes du Service de Gestion Comptable Sud Vienne :
  - **+ 3 477 € au compte 6811\_ Dotations aux amortissements, Chapitre 042.** Cette dépense de fonctionnement est neutralisée à l'appui des dépenses imprévues, Chapitre 022 pour le même montant.
  - **+ 3 477 € au Chapitre 28\_Amortissement des immobilisations, en recette d'investissement,** équilibrée par une dépense du même montant au compte 2111\_Terrains nus (Chap. 21).

➔ **En prévision de la cession des terrains et bâtiments sis rue des Clavières à MONTMORILLON :**

En **SECTION DE FONCTIONNEMENT**, elle se traduirait par une ouverture des crédits :

En **dépenses**, pour constater la valeur nette comptable des biens :

- > **+ 340 436€ au compte 675\_Valeurs comptables des immobilisations cédées,** Chapitre 042.

En **recettes**, pour constater le prix de vente :

- > **+ 544 000 € au compte 775\_Produits des cessions d'immobilisations (Chap. 77).**
- > Une **diminution des prévisions est enregistrée dans le même temps au compte 704\_ Travaux pour 203 564€ (Chap. 70).** Ce montant correspond à la recette attendue par le syndicat déduction faite de la valeur nette comptable des biens cédés.

En **SECTION D'INVESTISSEMENT**, elle se traduirait par une ouverture des crédits :

- > **En recette, au Chapitre 040, comptes 21 comme détaillée dans la vue d'ensemble,** pour constater la valeur nette comptable des biens cédés, **pour 340 436€.**

- > Et en dépense, elle consiste à augmenter les crédits du Chapitre 21, dans le seul but d'équilibrer la section :
- + 340 436 € au compte 2111\_Terrains nus.

L'équilibre de la section d'investissement s'élèverait alors à 1 250 615.41 € contre 906 612.41 € et celle de la section de fonctionnement se porterait à 3 960 859.98 € contre 3 620 423.98 € initialement.

**VUE D'ENSEMBLE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2\_2025  
BUDGET TRAVAUX PUBLICS**

> **Fonctionnement**

DEPENSES de FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	BP & DM1	DM N°2	Nouveau budget
011	Charges à caractère général	1 652 600,00 €		1 652 600,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 280 000,00 €	10 000,00 €	1 290 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00 €		20 000,00 €
66	Charges financières	13 450,00 €		13 450,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 400,00 €	- 420,00 €	980,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	- €	420,00 €	420,00 €
002	Déficit de fonctionnement	227 333,98 €		227 333,98 €
022	Dépenses imprévues	72 927,00 €	- 13 477,00 €	59 450,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections 6811 - Dotations aux amortissements	152 713,00 €	3 477,00 €	156 190,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections 675 - Valeurs des immobilisations cédées	200 000,00 €	340 436,00 €	540 436,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>3 620 423,98 €</b>	<b>340 436,00 €</b>	<b>3 960 859,98 €</b>

RECETTES de FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	BP & DM1	DM N°2	Nouveau budget
013	Atténuations de charges	38 300,00 €	- €	38 300,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	3 127 000,00 €	- 203 564,00 €	2 923 436,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2 790,00 €	- €	2 790,00 €
77	Produits exceptionnels	225 000,00 €	544 000,00 €	769 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections 778 - Autres produits exceptionnels	227 333,98 €	- €	227 333,98 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>3 620 423,98 €</b>	<b>340 436,00 €</b>	<b>3 960 859,98 €</b>

> **Investissement**

DEPENSES				
Chap.	Libellé	BP & DM1	DM N°2	Nouveau budget
020	Dépenses imprévues	1 141,23 €	- €	1 141,23 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections 1068 - Autres réserves reprise des excédents d'investissement	227 333,98 €	- €	227 333,98 €
16	Emprunts et dettes assimilés	35 215,00 €	- €	35 215,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 229,20 €	- €	1 229,20 €
21	Immobilisations corporelles, dont :	641 693,00 €	344 003,00 €	985 696,00 €
2111	Terrains nus	60 000,00 €	344 003,00 €	404 003,00 €
2131	Bâtiments	27 000,00 €	- €	27 000,00 €
2135	Installations générales, agenc., aménag. des construct	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
2155	Outils industriel	8 000,00 €	- €	8 000,00 €
2158	Autres installations, matériels et outillages technique	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
2182	Matériel de transport	528 193,00 €	- €	528 193,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
2188	Autres	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>906 612,41 €</b>	<b>344 003,00 €</b>	<b>1 250 615,41 €</b>

RECETTES				
Chap.	Libellé	BP & DM1	DM N°2	Nouveau budget
001	Excédent d'investissement reporté	553 899,41 €	- €	553 899,41 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections Chapitre 28 - Dotations aux amortissements	152 713,00 €	3 477,00 €	156 190,00 €
Caution	275 Dépôt et cautionnement	- €	90,00 €	90,00 €
	Cession des immobilisations			
	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00 €	340 436,00 €	540 436,00 €
	Chapitre 21 - Valeurs des immobilisations cédées, dont :			
	2118_Autres terrains	- €	5 032,30 €	5 032,30 €
	2131_Bâtiments	- €	280 093,67 €	280 093,67 €
040	2135_Autres terrains	- €	54 033,17 €	54 033,17 €
	2155_Outillage industriel	1 250,00 €	- €	1 250,00 €
	2158_Install. généré., agenc., amgt des constructions	- €	- €	- €
	2181_Install. généré., agenc., amgts divers	- €	1 276,86 €	1 276,86 €
	2182_Matériel de transport	185 000,00 €	- €	185 000,00 €
	2188_Autres immobilisations corporelles	13 750,00 €	- €	13 750,00 €
16	Emprunts	- €	- €	- €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>906 612,41 €</b>	<b>344 003,00 €</b>	<b>1 250 615,41 €</b>

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'approuver la décision modification n°2 au budget 2025 travaux publics telle que présentée.

*Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation*

### N° C20251124\_073 : Débat d'Orientation 2026\_Budget Travaux Publics

<b>Nombre de délégués en exercice : 185</b>	<b>Pour :</b>
<b>Nombre de présents : 93</b>	<b>Contre :</b>
<b>Nombre de pouvoirs : 0</b>	<b>Abstention(s) :</b>
<b>Nombre de votants : 93</b>	<b>A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/></b>

#### Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L 5722-1 et L.2312-2 modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la délibération du Comité Syndical N°C20251015\_056 du 15 octobre 2025 actant la cessation opérationnelle de l'activité « Travaux Publics » ;

**Le Vice-Président, Patrick CHARRIER, présente le rapport suivant :**

**Il est rappelé que le Débat d’Orientation Budgétaire (DOB)** constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, précédant celle du vote du budget.

Il convient également de souligner que le DOB s’effectue sur la base d’un rapport (ROB) présentant la situation financière du service, l’évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes et des informations concernant la dette.

Ce dernier est également l’occasion d’évoquer le contexte dans lequel le budget sera construit, en l’occurrence le budget Travaux Publics 2026 sera consacré à l’enregistrement des écritures de cessions des actifs, à l’épurement du passif et au reclassement des agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

**Après exposé et sur la base du Rapport des Orientations Budgétaires (ROB) ci-annexé, le Comité prend acte du Débat d’Orientation Budgétaire pour l’année 2026 du budget Travaux Publics.**

**□ Débats/observations :**

Christèle RAIMBERT, déléguée et Maire de SAINT-PIERRE-DE-MAILLÉ, souhaite savoir ce qu’il va se passer pour la garantie concernant les travaux réalisés, avec l’arrêt de l’activité Travaux Publics.

Le Président invite Mme RAIMBERT à lui faire part des éventuels problèmes constatés sur les chantiers réalisés par le SIMER afin de voir quelles solutions pourraient être envisagées.

François AUDOUX, délégué de Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, indique n’avoir toujours pas reçu le document officiel actant la rupture de la convention de travaux passée avec le SIMER.

Le Président, Patrick ROYER, lui répond que les actes sont en cours de rédaction et seront transmis, dans les prochains jours, aux communes concernées.

**N° C20251124\_074 : Résiliation de l'ensemble des contrats et conventions en cours dans le cadre de la cessation définitive de l'activité du Pôle Travaux Publics**

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 185	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 93	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 0	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 93	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

**Délibération :**

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 ;*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;*
- Vu** *la délibération du Comité Syndical N°C20251015\_056 du 15 octobre 2025 actant la cessation opérationnelle de l'activité « Travaux Publics ».*

**Le Président présente le rapport suivant :**

Dans le contexte de la cessation de l'activité Travaux Publics, il est nécessaire de mettre un terme à l'ensemble des engagements contractuels attachés à ce domaine d'intervention. Cela implique la résiliation de tous les contrats, conventions et autres engagements en cours conclus par le Pôle Travaux Publics, quelle qu'en soit la nature, et ce dans le respect des dispositions légales, contractuelles et réglementaires en vigueur.

**Après en avoir délibéré, le Comité décide :**

- **De donner pouvoir au Président pour procéder à toutes les démarches utiles pour permettre la résiliation de l'ensemble des contrats et conventions en cours ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces résiliations.**

**Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation**

## QUESTIONS DIVERSES

---

Daniel MONTFOLLET, délégué de la Commune de LA PUYE, souhaiterait obtenir la liste du petit matériel disponible à la vente, car sa commune aurait besoin de panneaux.

Le Président lui indique que cette liste sera disponible en janvier et sera communiquée aux communes adhérentes en priorité.

Xavier ROBIN, délégué de VICQ-SUR-GARTEMPE, suggère de communiquer assez rapidement cette liste car les budgets 2026 vont être votés plus tôt que les autres années.

**L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.**

---

Le Secrétaire,

  
Alain GUILLON

Le Président,

  
Le Président  
Patrick ROYER





## ANNEXES



# BUDGET TRAVAUX PUBLICS

**→ PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES  
POUR 2026**

# SOMMAIRE

**1\_ LE CONTEXTE**

**2\_ L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**3\_ LES INVESTISSEMENTS POUR 2026**

**4\_ L'ÉTAT DE LA DETTE**

---

## 1\_ LE CONTEXTE :

**Le Débat d'Orientation Budgétaire 2026 s'inscrit dans le cadre de la cessation opérationnelle de l'activité Travaux Publics** décidée par délibération du Comité syndical lors de sa séance du 15 octobre 2025.

Le budget 2026 sera donc consacré :

- à la liquidation des actifs ;
- à l'épurement du passif ;
- à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement des agents de droit privé dans le cadre de la procédure de licenciement pour motif économique ;
- au reclassement des agents relevant de la Fonction Publique Territoriale.

## 2\_ L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

### ➔ LES DÉPENSES :

○ Les **CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL** seraient portées à 171 000 €, soit un recul de 90% (1 652 600 € au BP 2025), sous l'effet de l'arrêt de l'activité. Ces prévisions prennent également en compte la finalisation d'un résiduel de chantiers en tout début d'année, générant :

#### - La diminution significative de certains postes de dépenses tels que :

- Les marchandises, matériels, équipements et prestations nécessaires à la réalisation des chantiers qui seraient portés à 26 000 € (1 068 000 € au budget 2025),
- Les frais de carburants pour 11 000 € (153 000 € au budget 2025),
- Les locations mobilières estimées à 5 000 € (57 000 € au budget 2025),
- Les fournitures d'entretien et de petits équipements réexaminées à 2 000 € (26 500€ au budget 2025),
- Les frais de maintenance et d'entretien de la flotte automobile pour 10 000 € (57 000 € au budget 2025),
- Les frais de repas des agents réévalués à 2 500 € (45 000 € au budget 2025),
- Les frais de télécommunication pour 800 € (2 700 € au budget 2025),
- Le remboursement des frais au budget général pour 9 650 € (28 000 € au budget 2025).

## 2\_ L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (SUITE) :

- **Le maintien des prévisions pour les dépenses relatives aux assurances pour 44 000 €.** A noter que celles-ci feront l'objet d'une réévaluation au fur et à mesure de la liquidation des actifs (matériels roulants).
  
- **L'ouverture de crédits en lien avec les dispositifs d'accompagnement** présentés lors du Comité Social Territorial extraordinaire du 14 octobre 2025, portant sur la procédure de licenciement économique des agents de droit privé pour :
  - **Des actions de formation à hauteur de 20 000 €.** Il est notamment prévu le **financement d'une action de formation qualifiante pour les agents en CDI de droit privé, dans la limite de 1 500 €/agent.** L'action de formation devra être engagée sous un délai de 4 mois après la date de signature du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) et sera réglée directement par le SIMER à l'organisme de formation.
  
  - **La prise en charge des frais de déménagement à hauteur de 5 000 €.** Cette **aide à la mobilité** pourra être octroyée aux agents de droit privé, dans les 6 mois suivant la notification du licenciement, justifiant de la **reprise d'un emploi en CDI à plus de 100 km de son domicile actuel.** L'aide ne pourra excéder 1 000 € et sera réglée à l'agent sur présentation d'une facture de déménagement ou de location de véhicule.

## 2\_ L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (SUITE) :

○ Les **CHARGES DE PERSONNEL** (chap. 012) seraient portées à **350 000 €**, contre 1 290 000 € en 2025 et tiendraient compte :

- **Du solde des charges pour les agents en CDI de droit privé, évaluées à 40 000 €**. Ces derniers ont tous accepté le Contrat de Sécurisation Professionnelle proposé par France Travail. De ce fait, ils quitteront leurs fonctions le 24 novembre 2025 au plus tard. La période du préavis de licenciement sera rémunérée directement par France Travail et ce, dès le lendemain de leur fin de contrat. Le SIMER devra quant à lui verser la contrepartie financière correspondant au délai de préavis de licenciement à France Travail.

- **Des charges de personnel pour les agents de droit public à hauteur de 266 300 €**, tenant compte :

- De la procédure de licenciement de l'agent en CDI de droit public,
- Du reclassement par mutation interne sur le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets de 2 fonctionnaires au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et de 3 fonctionnaires au 1<sup>er</sup> mars 2026,
- D'une prévision pessimiste du maintien en surnombre sur l'année 2026 de 5 agents, (dont 3 ayant plus de 60 ans). A savoir, les agents privés d'emploi et faute de reclassement seront rémunérés par le SIMER (traitement indiciaire uniquement) la 1<sup>ère</sup> année et mis à disposition du Centre de Gestion de la Vienne à compter de la 2<sup>ème</sup> année.

## 2\_ L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (SUITE) :

- Des prévisions pour l'assurance du personnel pour 14 000 € et de celles pour le service de médecine du travail à hauteur de 1 000 €.
- De la contribution versée au budget général pour les services généraux qui serait quant à elle en diminution passant de 130 000 € à 28 700 €, tenant compte des prévisions des charges de personnel et des indemnités des élus pour 2026.
- Les **CHARGES FINANCIÈRES** seraient en baisse de 47 % par rapport au budget 2025, tenant compte de l'encours de la dette et d'un recours moins important à la ligne de trésorerie, pour 12 430 €.
- Les **DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS** seraient portées à 132 700 € contre 156 190 € au budget 2025.
- Les **CHARGES EXCEPTIONNELLES** seraient provisionnées à hauteur de 1 000 €.
- Les **DÉPENSES IMPRÉVUES** seraient provisionnées pour 20 000 €, pour permettre à l'exécutif de faire face à une urgence pour engager, mandater et liquider une dépense qui n'aurait pas été initialement prévue.

## 2\_ L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (SUITE) :

### ➔ LES RECETTES :

- En termes de RECETTES D'ACTIVITÉ, l'année 2026 comprendrait uniquement la finalisation des travaux débutés et/ou engagés en 2025 qui ne seraient pas terminés, dont :
  - **10 000 €** de travaux réalisés pour le compte des collectivités membres,
  - **20 000 €** de travaux pour le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets.
  
- Des PRODUITS EXCEPTIONNELS évalués à **659 130 €**, constitués pour l'essentiel par des recettes liées à la liquidation des actifs et notamment les cessions de matériels et équipements.
  
- Des REMBOURSEMENTS DE FRAIS des 2 autres budgets à hauteur de **5 000 €**.

### 3\_ LES INVESTISSEMENTS POUR 2026 :

La fin de l'activité du pôle Travaux Publics étant actée, aucun investissement n'est projeté pour l'année 2026. Cependant, le Syndicat se doit de présenter une section d'investissement équilibrée, sur la base des recettes connues à ce jour, soit 555 700 €, qui se décomposeraient comme suit :

- Les DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS qui se porteraient à 132 700 €,
- Les EXCÉDENTS D'INVESTISSEMENT CUMULÉS, tenant compte des réalisations au 17/11/2025, à hauteur de 423 000 €.

Quant aux **dépenses d'investissement**, elles comprendraient :

- Le remboursement du capital d'emprunt pour 32 370 €,
- Et pour l'équilibre de la section, une inscription de crédits à hauteur de 523 330 €, ventilés aux comptes du chapitre 21 \_ Immobilisations corporelles.

## 4\_ L'ÉTAT DE LA DETTE :

L'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2026 se porterait à 130 869,87 € :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2025	166 082,35 €	35 212,48 €	3 025,58 €	38 238,06 €	130 869,87 €
2026	130 869,87 €	32 369,87 €	2 504,19 €	34 874,06 €	98 500,00 €
2027	98 500,00 €	18 500,00 €	2 071,25 €	20 571,25 €	80 000,00 €
2028	80 000,00 €	16 000,00 €	1 702,00 €	17 702,00 €	64 000,00 €
2029	64 000,00 €	16 000,00 €	1 334,00 €	17 334,00 €	48 000,00 €
2030	48 000,00 €	16 000,00 €	966,00 €	16 966,00 €	32 000,00 €
2031	32 000,00 €	16 000,00 €	598,00 €	16 598,00 €	16 000,00 €
2032	16 000,00 €	16 000,00 €	230,00 €	16 230,00 €	- €

### Liste des emprunts non-échus au 31/12/2025 :

Date encaissement	Prêteur	Objet	Capital initial	Nombre échéances	Date 1 <sup>ère</sup> échéance	Date dernière échéance
16/05/2016	CREDIT MUTUEL	Acquisition foncière 2015	31 910 €	40	31/01/2017	31/10/2026
16/05/2016	CREDIT MUTUEL	PPI 2015 matériel roulant 10 ans	55 178 €	40	31/07/2016	30/04/2026
15/01/2020	CREDIT AGRICOLE TOURAINE	Prêt achat Pelle hydraulique	70 000 €	28	15/04/2020	15/01/2027
03/11/2022	CREDIT MUTUEL	Programme d'investissement 2022	160 000 €	40	05/02/2023	05/11/2032

## ➔ VUE GÉNÉRALE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 / SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION		2024	2025	2026
Chap./ Articles	Désignation	Compte financier unique	Budget	OB
011	Charges à caractère général	1 912 324,41 €	1 652 600,00 €	171 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 405 813,49 €	1 290 000,00 €	350 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	18 315,50 €	20 000,00 €	7 000,00 €
Total dépenses de gestion des services		3 336 453,40 €	2 962 600,00 €	528 000,00 €
66	Charges financières	21 063,57 €	13 450,00 €	12 430,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 277,47 €	980,00 €	1 000,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	- €	420,00 €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	59 450,00 €	20 000,00 €
Total des dépenses réelles		3 277 489,06 €	3 036 900,00 €	561 430,00 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	- €	227 333,98 €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	209 253,65 €	696 626,00 €	132 700,00 €
Total des dépenses d'ordre			923 959,98 €	132 700,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 569 048,09 €</b>	<b>3 960 859,98 €</b>	<b>694 130,00 €</b>
RECETTES D'EXPLOITATION		2024	2025	2026
Chap./ Articles	Désignation	Compte financier unique	BUDGET	OB
013	Atténuations de charges	43 566,03 €	38 300,00 €	- €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	3 151 484,78 €	2 923 436,00 €	34 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	38 147,71 €	2 790,00 €	1 000,00 €
Total des recettes de gestion des services		2 952 113,62 €	2 964 526,00 €	35 000,00 €
77	Produits exceptionnels	50 794,78 €	769 000,00 €	659 130,00 €
Total des recettes réelles			3 733 526,00 €	694 130,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 884,96 €	227 333,98 €	- €
Total des recettes d'ordre			227 333,98 €	- €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 341 714,11 €</b>	<b>3 960 859,98 €</b>	<b>694 130,00 €</b>

BUDGET du SERVICE TRAVAUX PUBLICS \_ Orientations budgétaires 2026

DEPENSES D'EXPLOITATION	
Chap./ Articles	Désignation
011	<b>Charges à caractère général</b>
60221	Combustibles et carburants
60223	Fournitures des ateliers et d'usines (Huiles)
60228	Autres fournitures consommables (EPI)
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements
604	Achat d'études et prestations de services
605	Achat de matériels, équipements et travaux
6061	Fournitures non stockables (eau, énergies...)
6063	Fournitures d'entretien et de petits équipements
6064	Fournitures administratives
6066	Carburants (en vrac + à la pompe en 2026)
6068	Autres matières et fournitures
6135	Locations mobilières
61521	Bâtiments publics
61528	Autres
61551	Matériel roulant
61558	Autres biens mobiliers
6156	Maintenance
6161	Assurances multirisques
6162	Assurances dommages constructions
6168	Autres
618	Divers (y/c formations)
6226	Honoraires
6228	Autres (Prestation paie à façon droit privé)
6231	Annonces et insertions
6236	Catalogues et imprimés
6238	Divers
6251	Voyages et déplacements
6255	Frais de déménagement
6256	Missions
6257	Réceptions
6261	Frais d'affranchissement
6262	Frais de télécommunications
627	Services bancaires
6281	Concours divers (cotisations....)
62871	Remboursement de frais au budget général
6288	Autres
63512	Taxes foncières
637	Autres impôts,taxes&vers.assimilés (autres org.)
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>
6211	Personnel intérimaire
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement
6332	Cotisations versées au FNAL
6333	Participap. Des employeurs à la formation prof. Continue
6336	Cotisations au centre national et CNFPT
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.
6411	Salaires, appointments, commissions de base
6413	Primes et gratifications
6415	Supplément familial
64141	Indemnités inflation
6451	Cotisations à l'URSSAF
6452	Cotisations aux mutuelles
6453	Cotisations aux caisses de retraite
6454	Cotisations au POLE EMPLOI
6458	Cotisations aux organismes sociaux
6475	Médecine du travail, pharmacie
6478	Autres charges sociales diverses
648	Autres charges de personnels

2024		2025		2026	
Compte financier unique	Budget	OB			
<b>1 912 324,41 €</b>	<b>1 652 600,00 €</b>	<b>171 000,00 €</b>			
160 460,68 €	150 000,00 €	Arrêt de la gestion des stocks au 01/01/26			
10 916,94 €	8 000,00 €				
2 171,08 €	6 500,00 €				
27 031,92 €	23 200,00 €	- €			
11 565,81 €	40 000,00 €	5 000,00 €			
<b>1 359 223,72 €</b>	<b>1 048 000,00 €</b>	<b>21 000,00 €</b>			
18 310,95 €	20 000,00 €	15 000,00 €			
14 050,50 €	12 000,00 €	2 000,00 €			
1 460,05 €	2 500,00 €	500,00 €			
3 385,53 €	3 000,00 €	11 000,00 €			
65 265,10 €	60 000,00 €	5 000,00 €			
36 439,03 €	57 000,00 €	5 000,00 €			
980,00 €	2 000,00 €	- €			
680,35 €	2 000,00 €	300,00 €			
65 116,43 €	38 000,00 €	5 000,00 €			
3 323,62 €	3 300,00 €	3 000,00 €			
3 731,86 €	3 500,00 €	200,00 €			
4 286,96 €	4 500,00 €	4 500,00 €			
2 252,76 €	1 100,00 €	- €			
22 485,65 €	45 700,00 €	44 000,00 €			
7 151,88 €	19 000,00 €	20 000,00 €			
- €	10 000,00 €	5 000,00 €			
- €	6 000,00 €	- €			
144,00 €	1 500,00 €	- €			
660,25 €	1 200,00 €	- €			
359,65 €	400,00 €	- €			
50 172,00 €	45 000,00 €	2 500,00 €			
- €	- €	5 000,00 €			
548,09 €	700,00 €	- €			
152,74 €	550,00 €	- €			
533,21 €	500,00 €	100,00 €			
2 671,14 €	2 700,00 €	800,00 €			
500,00 €	500,00 €	500,00 €			
5,00 €	- €	- €			
24 614,10 €	28 000,00 €	9 650,00 €			
2 165,78 €	1 500,00 €	1 200,00 €			
2 032,98 €	2 200,00 €	2 200,00 €			
2 528,00 €	2 550,00 €	2 550,00 €			
<b>1 405 813,49 €</b>	<b>1 290 000,00 €</b>	<b>350 000,00 €</b>			
- €	- €	- €			
138 458,26 €	130 000,00 €	28 700,00 €			
3 983,29 €	1 900,00 €				
	4 600,00 €				
7 807,05 €	7 500,00 €				
2 377,37 €	3 400,00 €				
373 580,93 €	667 000,00 €				
505 843,98 €	94 500,00 €	306 300,00 €			
- €	1 000,00 €				
- €	- €				
218 083,65 €	206 000,00 €				
	7 300,00 €				
134 109,22 €	126 000,00 €				
3 019,73 €	21 300,00 €				
1 107,00 €	2 500,00 €				
2 465,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €			
4 150,00 €	- €	- €			
10 828,01 €	14 000,00 €	14 000,00 €			

<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	
6518	Autres droits d'usage	
6541	Créances admises en non-valeur	
6588	Charges diverses de la gestion courante	
	<b>Total dépenses de gestion des services</b>	
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	
661122	ICNE de l'exercice N-1	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts	
6618	Intérêts des autres dettes (Commission de non-utilisation ligne tré.)	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	
678	Autres charges exceptionnelles	
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires</b>	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs Circulants (Créances douteuses)	
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	
022	Dépenses imprévues	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	
<b>002</b>	<b>Déficit de fonctionnement reporté</b>	
002	Déficit de fonctionnement reporté	
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	
675	Valeurs comptables des immo. Cédées	
6811	Dot. aux amort. des immo. incorporelles & corporelles	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	

	18 315,50 €	20 000,00 €	7 000,00 €
	14 738,81 €	17 000,00 €	6 000,00 €
	- €	500,00 €	500,00 €
	3 576,69 €	2 500,00 €	500,00 €
	<b>3 336 453,40 €</b>	<b>2 962 600,00 €</b>	<b>528 000,00 €</b>
	<b>21 063,57 €</b>	<b>13 450,00 €</b>	<b>12 430,00 €</b>
	3 550,48 €	3 030,00 €	2 505,00 €
	581,19 €	495,00 €	413,00 €
	498,12 €	415,00 €	338,00 €
	17 184,65 €	10 000,00 €	8 500,00 €
	411,51 €	500,00 €	1 500,00 €
	<b>2 277,47 €</b>	<b>980,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
	2 277,47 €	400,00 €	- €
	- €	580,00 €	1 000,00 €
	- €	<b>420,00 €</b>	- €
	- €	420,00 €	- €
	- €	<b>59 450,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
	- €	59 450,00 €	20 000,00 €
	<b>3 277 489,06 €</b>	<b>3 036 900,00 €</b>	<b>561 430,00 €</b>
	- €	<b>227 333,98 €</b>	- €
	- €	227 333,98 €	- €
	<b>209 253,65 €</b>	<b>696 626,00 €</b>	<b>132 700,00 €</b>
	27 840,00 €	540 436,00 €	- €
	181 413,65 €	156 190,00 €	132 700,00 €
		<b>923 959,98 €</b>	<b>132 700,00 €</b>
	<b>3 569 048,09 €</b>	<b>3 960 859,98 €</b>	<b>694 130,00 €</b>

RECETTES D'EXPLOITATION		
Chap./ Articles	Désignation	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	
64198	Autres remboursements	
6459	Remboursements sur charges SS et Prévoyance	
<b>70</b>	<b>Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	
704	Travaux	
705	Etudes	
706	Prestations de services	
7087	Remboursements de frais	
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	
7588	Autres produits divers de gestion courante	
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	
775	Produits des cessions d'immobilisations	
	<b>Total des recettes réelles</b>	
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	
002	Excédent de fonctionnement reporté	
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	
778	Autres produits exceptionnels	
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	

	2024	2025	2026
Compte financier unique		BUDGET	OB
	<b>43 566,03 €</b>	<b>38 300,00 €</b>	- €
	23 161,40 €	23 200,00 €	- €
	12 091,90 €	6 200,00 €	- €
	8 312,73 €	8 900,00 €	- €
	<b>3 151 484,78 €</b>	<b>2 923 436,00 €</b>	<b>34 000,00 €</b>
	2 946 627,80 €	2 675 436,00 €	10 000,00 €
	34 140,00 €	40 000,00 €	- €
	162 716,98 €	200 000,00 €	20 000,00 €
	8 000,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €
	<b>38 147,71 €</b>	<b>2 790,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
	38 147,71 €	2 790,00 €	1 000,00 €
	<b>2 952 113,62 €</b>	<b>2 964 526,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>
	<b>50 794,78 €</b>	<b>769 000,00 €</b>	<b>659 130,00 €</b>
	2 244,78 €	- €	- €
	48 550,00 €	769 000,00 €	659 130,00 €
		<b>3 733 526,00 €</b>	<b>694 130,00 €</b>
	<b>19 835,85 €</b>		
	19 835,85 €		
	<b>37 884,96 €</b>	<b>227 333,98 €</b>	- €
	37 884,96 €	227 333,98 €	- €
		<b>227 333,98 €</b>	- €
	<b>3 341 714,11 €</b>	<b>3 960 859,98 €</b>	<b>694 130,00 €</b>